

VILLE  
DE BOIS-COLOMBES



**PÔLE ÉDUCATION**

SERVICE DES SPORTS

Téléphone : 01 84 11 74 52

Courriel : c.scagni@bois-colombes.com



direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Hauts-de-Seine

éducation  
nationale

INSPECTION DE BOIS-COLOMBES

Affaire suivie par Viviane VINCENT - CPC

Viviane.Vincent@ac-versailles.fr

Téléphone : 01 55 66 00 18

Télécopie : 01 55 66 00 17

Objet : Obtention de l'agrément des parents bénévoles en natation.

Madame, Monsieur,

La natation fait partie intégrante de l'enseignement de l'éducation physique et sportive à l'école. A Bois Colombes, les élèves de grande section de maternelle bénéficient, durant un semestre de l'année scolaire, d'une initiation à la pratique de la natation au Centre Aquatique, encadrée par l'enseignant et un éducateur municipal.

La présence d'un troisième adulte agréé par l'Education Nationale est obligatoire pour toutes les séances aquatiques en maternelle. **En l'absence d'un adulte bénévole par classe de grande section maternelle, l'activité ne peut avoir lieu.**

Chaque personne qui souhaite participer à l'encadrement d'un groupe doit obligatoirement participer à une session d'agrément qui se déroule de la manière suivante :

- **un test aquatique obligatoire qui consiste en un départ plongé ou sauté, une nage ventrale sur 25 mètres et la recherche d'un objet lesté.**
- **une formation obligatoire organisée par la Conseillère Pédagogique de Circonscription (CPC) portant sur les domaines de la réglementation, de l'intervention pédagogique en cours de séance et de l'utilisation du matériel.**

**La durée de chaque session d'agrément est de 2 heures environ.** Une visite en situation pourra être effectuée par le conseiller pédagogique.

4 sessions seront proposées pour l'année scolaire 2017-2018, 2 ont déjà été fixées :

- **vendredi 8 septembre 2017 (à 17h00 au centre aquatique de Bois-Colombes pour la partie pratique et à 18h00 à l'école Dolto )**
- **samedi 16 septembre 2017 (à 9h00 au centre aquatique de Bois-Colombes pour la partie pratique et à 10h00 à l'école Dolto)**

Il est impératif pour chaque parent de se munir d'une photocopie de sa carte d'identité. Elle sera transmise avec le résultat du test à la DSDEN.

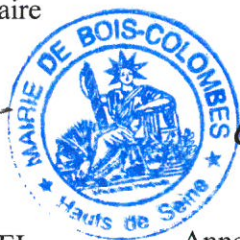
L'agrément sera validé à l'issue de la session. La participation aux sessions d'agrément n'impose pas pour chaque parent agréé une présence obligatoire à l'ensemble des séances de l'activité aquatique. Un planning de présence sera proposé dans chaque école. Les parents de petite et moyenne sections peuvent s'inscrire aux sessions et participer à l'encadrement d'une séance même si leur enfant n'est pas en grande section en cours d'année scolaire.

Comptant sur votre participation, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Maire Adjoint  
chargée de la  
Vie scolaire et périscolaire



Dominique COLOMBEL



Le Maire-Adjoint  
chargée des Sports



Anne-Marie-LEMÊTRE

L'Inspectrice  
de l'Education Nationale



Ninetta VALMORIN